



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 10 juin 2022

Présidence : M. Daniel Sage

Objet : Préavis n° 2022/07 – Collège Mars – Rénovation et assainissement énergétique – Crédit d'étude complémentaire pour la surélévation du bâtiment

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2022/07,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le crédit d'étude complémentaire pour la surélévation du bâtiment Mars et la création du volume de liaison entre les bâtiments Mars et Vénus ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire d'un montant de **Fr. 70'000.-** (septante mille francs) pour sa réalisation et de l'ajouter au montant alloué par le préavis n° 2021/07.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n°5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.204 « Mars - assainissement énergétique et intérieur CE ». Elle sera couverte par la trésorerie ordinaire.

Cette dépense sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Ainsi délibéré en séance du 10 juin 2022.

Le Président

Daniel Sage



La Secrétaire

Gaëlle Weissert